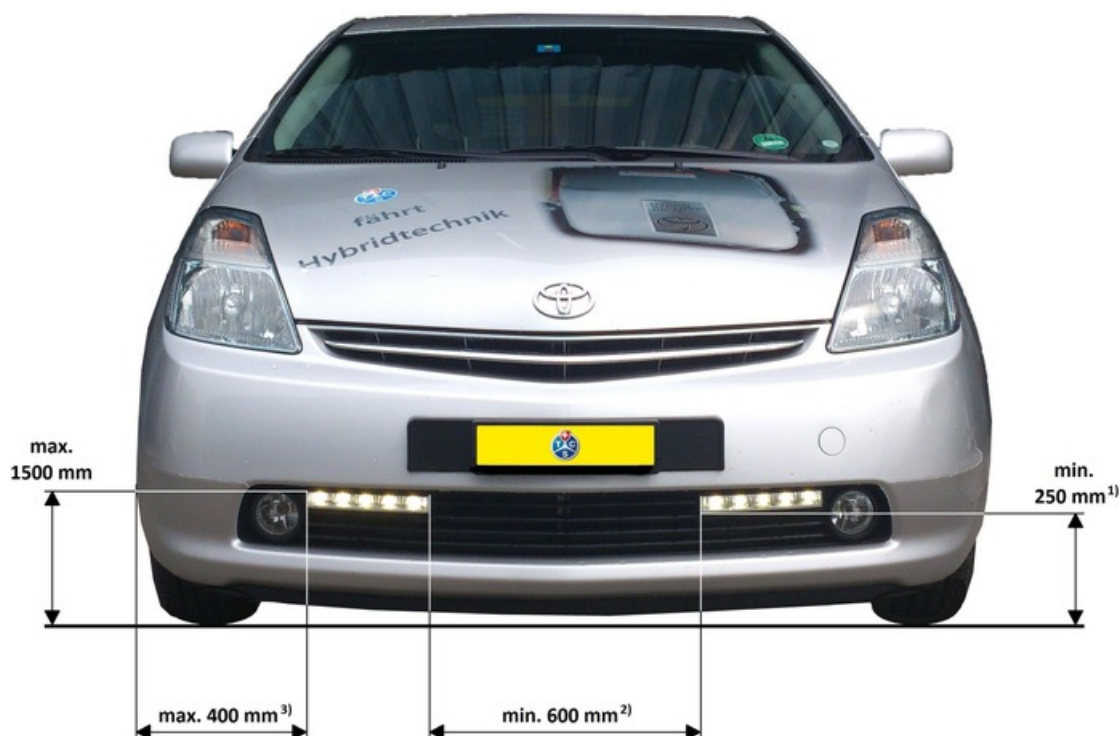


08.10.2013 - 11:00 Uhr

Phares obligatoires de jour dès 2014: test des feux diurnes aftermarket



Bern (ots) -

A partir du 1er janvier 2014, il sera obligatoire également en Suisse de conduire de jour avec les phares allumés. Cet éclairage est assuré par les phares de croisement ou des feux diurnes, plus économiques que les premiers. Des personnes ayant quelques connaissances techniques peuvent équiper à postériori leur voiture ne possédant pas d'origine des feux diurnes. Le TCS a testé huit systèmes d'éclairage de ce type. Les différences sont considérables.

Jusqu'ici, la Confédération se contentait de recommander la conduite phares allumés de jour. Dès 2014, avec l'entrée en vigueur de la deuxième partie du programme Via sicura, ce sera obligatoire. Conduire de jour avec les phares allumés est une contribution à la sécurité routière. Il arrive en effet même de jour que l'on identifie mal ou trop tard un véhicule venant en sens inverse. Ces situations provoquant fréquemment des accidents graves, rouler les phares ou feux diurnes allumés le jour réduit les risques, notamment aux embranchements et carrefours.

Seules les voitures récentes ont des feux diurnes d'origine. Selon la norme UE, toutes les voitures neuves homologuées depuis février 2011 doivent être équipées d'origine de feux diurnes qui s'allument automatiquement avec le moteur. Sur les modèles plus anciens, l'éclairage de jour est assuré par les feux de croisement usuels en les couplant avec l'allumage du moteur (avec ou sans l'assistance d'un garagiste) ou simplement en les allumant manuellement.

Il est cependant aussi possible d'équiper à postériori ces modèles avec des feux diurnes s'allumant automatiquement. Cette installation peut être utile, car, d'une part, elle ménage les ampoules des feux de croisement et, d'autre part, les feux diurnes sont plus économes en électricité. Les LED généralement utilisés à cet effet sont en effet plus faibles que les feux de croisement et ils ne sont couplés ni avec les feux arrière, ni avec l'éclairage du tableau de bord. Le TCS a testé huit systèmes à installer après coup et constaté de nettes différences.

Test TCS de 8 feux diurnes à installer après coup Huit feux diurnes LED à monter à postériori ont été testés. Il s'agit pour une moitié de produits premium, pour l'autre de produits standard. Les prix varient entre 90 et 400 francs. Tous les systèmes offrent l'intensité lumineuse minimale prescrite de 400 cd, sont autorisés en Suisse et répondent à la norme "ECE-R87". Leur montage n'exige pas d'inscription dans le permis de circulation. Cinq des éclairages testés peuvent également servir de feux de position (feux de stationnement). Le test se basait sur les critères suivants : équipement, mode d'emploi et installation.

Les produits OSRAM Light@day et Phillips DayLight 4 LEDs sortent vainqueurs du test et obtiennent la mention « très recommandé ». Tous deux offrent une excellente finition, un équipement complet et un mode d'emploi clair avec des conseils utiles. Au niveau des prix, ils se placent dans la moyenne avec, respectivement 220 et 160 francs. Le produit le plus cher, HELLA LEDayFlex 5 LEDs (400 francs), a été qualifié de « recommandé ». Il est très bien fini et offre de nombreuses possibilités d'installation, mais il doit être installé par un professionnel et de nombreux composants complémentaires ne sont proposés que moyennant un supplément. Les systèmes Devil Eyes LED et AEG LED LS18 sont également « recommandés ». Les deux ont été recalés dans le classement en raison de leurs raccordements mal finis. Le feu diurne AEG n'a pas de fusible. Les produits Unitec LED, Dino LED et Alpin DEF ont dû se contenter de la mention « recommandé avec réserves » en raison de la mauvaise finition de leurs raccordements, de leur fixation trop fragile et de l'absence d'un fusible. Le feu diurne Alpin n'a de surcroît pas de mode d'emploi, il est uniquement accompagné d'un schéma.

On constate donc des différences considérables non seulement au niveau des prix, mais aussi en termes de qualité. Ni le produit le plus cher, ni le système le meilleur marché n'ont convaincu les experts. C'est dire que le prix n'est guère significatif de la qualité effective du produit.

Recommandations et conseils du TCS

Pour éviter leur une amende, le TCS conseille aux conducteurs de voitures, qui ne sont pas équipées de feux diurnes d'origine, de coupler avec le moteur les feux de croisement ou d'éventuels feux diurnes à installer à postériori. On ne risque ainsi pas de les oublier puisqu'ils s'allument automatiquement avec le moteur.

Lors de l'installation d'un éclairage diurne, il faut respecter les prescriptions concernant la position et les dimensions. Si les feux diurnes sont aussi utilisés comme feux de position, le feu de position installé de série doit être définitivement débranché. Des personnes ayant quelques connaissances techniques peuvent procéder elles-mêmes à ce montage. Le TCS recommande cependant aux novices de s'adresser à un professionnel.

Il faut aussi rappeler qu'il n'est pas permis de circuler avec les seuls feux de position (feux de stationnement) et qu'il est interdit de circuler avec les feux antibrouillard en absence de brouillard. Les feux diurnes ne suffisent pas non plus la nuit ou dans des tunnels où il est obligatoire d'allumer les feux de croisement. De nombreux pays (par ex., la Norvège, le Danemark, la Slovaquie, etc.) exigent même la conduite feux de croisement allumés de jour, les feux diurnes n'y suffisant donc pas.

Qu'est-ce que des feux diurnes?

Il s'agit de feux supplémentaires, bien visibles, mais sans éblouir. Ils sont moins puissants que les feux de croisement et utilisent moins d'énergie, car ils ne sont couplés ni avec les feux arrière, ni avec l'éclairage du tableau de bord. Il est cependant toujours nécessaire d'allumer les feux de croisement dans un tunnel, lors de mauvaises conditions de visibilité (brouillard, forte pluie, ciel très couvert, etc.) ainsi que de nuit. Les constructeurs se servent de plus en plus souvent d'ampoules LED pour les feux diurnes, système plus économique et plus durable. Il est en outre possible d'équiper après coup une voiture d'un éclairage diurne spéciale. L'utilisation des feux diurnes ménage les autres feux.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

Les résultats complets de l'analyse peuvent être téléchargés sur
www.pressetcs.ch.

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100745034> abgerufen werden.